





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-330**

Séance publique du

18 juillet 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc193913-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION - LOT 3 : ACCÈS INTERNET - MARCHÉ A15.034 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROJET D'AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES PAR AJOUTS DE PRIX NOUVEAUX.

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION - LOT 3 : ACCÈS INTERNET - MARCHÉ A15.034 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROJET D'AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES PAR AJOUTS DE PRIX NOUVEAUX.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2014-279 du 29 septembre 2014, vous avez autorisé la signature du marché n°A15.034 ayant pour objet la fourniture d'accès internet au profit de la Ville. La procédure adoptée est celle d'un Appel d'Offres Ouvert Européen, passé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics, décret 2006-975 et suivants. Il s'agit d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 dudit Code. Les prestations indiquées au bordereau sont rémunérées par application des quantités réellement exécutées aux prix du bordereau. Le montant des commandes pour la période initiale et chaque période reconductible est défini comme suit :

Seuil minimum H.T.	50 000,00	Euros
Seuil maximum H.T.	200 000,00	Euros

Le marché est conclu pour une période initiale partant de sa date de notification au 29 février 2016. Le marché peut être ensuite reconduit de manière expresse par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

La récente reprise des installations du Musée Granet et de ses annexes contraint la Ville à redimensionner les débits des raccordements sur fibre optique. Le bordereau de prix actuel ne proposant que des abonnements d'un débit maximum de 100Mo, il convient à présent d'insérer des abonnements permettant un débit supérieur. Le projet d'avenant joint en annexe a donc pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires initial

correspondant respectivement à des abonnements mensuels permettant des débits de 200, 300, 500Mo et 1Go.

Aucune incidence financière n'est prévue, l'estimation des dépenses demeurant en-dessous des seuils mentionnés ci-avant.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°1 au marché A15.034 tel que mentionné ci-avant, portant modification du bordereau de prix unitaires par ajout de prix nouveaux ;
- **AUTORISER**: Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux Marchés Publics, à signer l'avenant n°1 au marché A15.034, ainsi que tout document s'y rapportant.

DL.2016-330 - MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION -
LOT 3 : ACCÈS INTERNET - MARCHE A15.034 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU
PROJET D'AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU BORDEREAU DE PRIX
UNITAIRES PAR AJOUTS DE PRIX NOUVEAUX.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

DGAS Etudes juridiques, marchés
publics & patrimoine communal
Direction des marchés publics
/ n°

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION –
LOT 3 : ACCES INTERNET – N°A15.034

TITULAIRE : ENTREPRISE COMPLETEL

AVENANT N°01
PORTANT MODIFICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Annexe : Bordereau de prix complémentaire

ARTICLE PREMIER – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL

1.1 – Identification du marché

Marché n° A15.034 : notifié le 18 février 2015 à la Société COMPLETEL

Objet et forme du marché :

Appel d'Offres Ouvert Européen, passé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics, décret 2006-975 et suivants pour les prestations d'accès internet.

Il s'agit d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Les prestations indiquées au bordereau sont rémunérées par application des quantités réellement exécutées aux prix du bordereau. Le montant des commandes pour la période initiale du marché et chaque période reconductible est défini comme suit :

Seuil minimum H.T.	50 000,00	Euros
Seuil maximum H.T.	200 000,00	Euros

Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période initiale partant de sa date de notification au 29 février 2016. Le marché peut être ensuite reconduit de manière expresse par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché ; la reconduction du marché est considérée comme refusée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai. Si le pouvoir adjudicateur décide de reconduire le marché, le titulaire ne pourra pas refuser cette reconduction.

1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Maire-Adjoint Délégué aux Marchés Publics, M. Maurice CHAZEAU, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n° 2014-279 du 29 septembre 2014.
- D'autre part, la Société COMPLETEL domiciliée « Les Algorithmes, Bât Euclide A- 2000, route des Lucioles 06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX », n° SIRET 41829969900235 et représentée par Monsieur J. POURCHAIRE en qualité de Directeur des Ventes COMPLETEL Méditerranée.

ARTICLE 2 : OBJET DU PRESENT AVENANT N°1

Consécutivement à la reprise des installations du Musée Granet et de ses annexes, il convient à présent de redimensionner le débit des abonnements internet de la Ville sur fibre optique. Les abonnements actuels stipulés sur le bordereau de prix unitaire ne permettent qu'un débit maximum de 100Mo. Le présent avenant a pour objet l'ajout de prix nouveaux correspondant respectivement à des abonnements de 200, 300, 500 Mo et 1Go. :

Services	Coût HT unitaire abonnement mensuel remisé
Fibre Optique 200M	1 500,00 €
Fibre Optique 300M	1 700,00 €
Fibre Optique 500M	1 900,00 €
Fibre Optique 1G	2 250,00 €

ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE ET DU TITULAIRE

Le présent avenant est conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Maire-Adjoint Délégué aux Marchés Publics, M. Maurice CHAZEAU, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°

- D'autre part, la Société COMPLETEL domiciliée « Les Algorithmes, Bât Euclide A- 2000, route des Lucioles 06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX », n° SIRET 41829969900235 et représentée par Madame M. MOLINA en qualité de Chef des Ventes COMPLETEL Méditerranée.

ARTICLE 4 : INCIDENCE FINANCIERE

Sans objet.

ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché désigné à l'article premier demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

SIGNATURE DES PARTIES

Nom et qualité du signataire

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

**Signature du Représentant du Pouvoir Adjudicateur
habilité par la délibération n°**

Fait à

Fait à Aix-en-Provence,

Le

Le

(cachet de la société)

ANNEXE :
BORDEREAU DE PRIX COMPLEMENTAIRE

VILLE D'AIX EN PROVENCE
BORDEREUX DE PRIX COMPLEMENTAIRE LOT N°3

BORDEREUX DES PRIX UNITAIRES - ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

FAS : Frais d'Accès au Service

L'ensemble des prix indiqués par la suite sont Hors Taxes

Abonnements									
Services	Dénomination commerciale	Coût unitaire FAS catalogue	Taux de remise FAS début de marché	Coût unitaire FAS début de marché remisé	Taux de remise FAS en cours de marché	Coût unitaire FAS en cours de marché remisé	Coût unitaire abonnement mensuel catalogue	Taux de remise Abonnement mensuel en cours de marché	Coût unitaire abonnement mensuel remisé
Fibre Optique 200M		2 500,00 €	100%	- €	0%	2 500,00 €	1500	0%	1 500,00 €
Fibre Optique 300M		2 500,00 €	100%	- €	0%	2 500,00 €	1700	0%	1 700,00 €
Fibre Optique 500M		2 500,00 €	100%	- €	0%	2 500,00 €	1900	0%	1 900,00 €
Fibre Optique 1G		2 500,00 €	100%	- €	0%	2 500,00 €	2250	0%	2 250,00 €

PARTIE RESERVEE AU CANDIDAT

A : Marseille


Le : 8/06/2016

Cachet et signature :

COMPLETEL
Région Méditerranée
13, rue Cougit - 13015 MARSEILLE

Tél/Fax : 04 88 66 12 00/01

Siret 418 299 699 00235


M. MOLINA
Chef des Ventes
Completel Méditerranée